



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - ADMOV OUTDOOR SARL

### 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de vente d'espaces publicitaires par la société AdMov Outdoor SARL sur ses deux réseaux de diffusion :

- Le réseau d'écrans numériques embarqués (Digital).
- Le réseau de dômes rétroéclairés sur toit de véhicules (Affichage Extérieur).

### 2. COMMANDES

Toute commande de campagne publicitaire doit être matérialisée par la signature d'un devis ou d'un bon de commande par le Client. La validation de la commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

### 3. TARIFS

Les prestations sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, exprimés en Francs CFA (XOF) Hors Taxes. AdMov Outdoor se réserve le droit de modifier ses tarifs. Le prix figurant sur le devis validé sera le seul applicable.

### 4. PAIEMENT

Sauf conditions particulières stipulées au devis :

- Un acompte de 50% est exigible à la commande (et 100% des frais techniques de production pour les dômes).
- Le solde est payable à réception de la facture, au plus tard au démarrage de la campagne.

Tout retard de paiement entraînera la suspension immédiate de la diffusion, sans préjudice de toute autre voie d'action.

### 5. OBLIGATIONS DU CLIENT ET CONTENUS

Le Client s'engage à fournir les fichiers (vidéos ou fichiers d'impression) conformes aux spécifications techniques d'AdMov Outdoor dans les délais impartis.

Le Client garantit qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle sur les contenus fournis et que ceux-ci respectent les lois en vigueur en Côte d'Ivoire (bonnes mœurs, ordre public).

### 6. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES : ÉCRANS EMBARQUÉS (DIGITAL)

6.1. Fichiers : Les vidéos doivent être fournies 48h ouvrées avant le début de la campagne. Tout retard est imputable au Client.

6.2. Garantie de diffusion : AdMov Outdoor s'engage à une obligation de moyens. Compte tenu des aléas techniques (pannes véhicules, zones blanches réseau), une tolérance de 10% de non-diffusion est acceptée par le Client sans compensation.

6.3. Compensation : En cas de dysfonctionnement technique majeur (>10%), AdMov Outdoor compensera le préjudice par une prolongation de la campagne (report) ou un avoir, à l'exclusion de tout remboursement financier.

### 7. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES : DÔMES RÉTROÉCLAIRÉS (PHYSIQUE)

7.1. Frais Techniques : Les frais de production (impression, découpe) et de pose des visuels sont à la charge exclusive du Client et payables intégralement à la commande. Ils ne sont pas remboursables.

7.2. Validation (BAT) : Le Client doit valider un "Bon à Tirer" (BAT) numérique avant impression. Aucune réclamation sur les couleurs ou le texte ne sera acceptée après validation du BAT.

7.3. Entretien & Usure : AdMov Outdoor assure le bon fonctionnement de l'éclairage et la propreté des dômes. Le Client accepte toutefois que les conditions climatiques (soleil, pluie) puissent altérer légèrement l'éclat des visuels en cours de campagne.

7.4. Sinistres : En cas de destruction du visuel (accident, vol, vandalisme), AdMov Outdoor s'engage à remplacer le support dans un délai de 7 jours ouvrés. Les frais de réimpression du visuel seront partagés à 50/50 entre AdMov Outdoor et le Client (sauf si le Client souhaite changer de visuel, auquel cas les frais sont à sa charge).

### 8. DROIT DE PUBLICITÉ (RÉFÉRENCE)

Sauf mention contraire écrite, le Client autorise AdMov Outdoor à citer son nom et à reproduire ses visuels (vidéos ou photos des véhicules habillés) à titre de référence commerciale sur ses supports de communication.

### 9. RESPONSABILITÉ

La responsabilité d'AdMov Outdoor ne saurait être engagée pour des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires). La responsabilité est strictement limitée au montant de la commande concernée.



## 10. PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées sont traitées conformément à la Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel.

## 11. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit ivoirien. En cas de litige, et à défaut de solution amiable, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce d'Abidjan.

## 12. VALIDITÉ DES DEVIS

Les devis sont valables 15 jours à compter de leur émission. Passé ce délai, les tarifs et la disponibilité des espaces (notamment les flottes de véhicules pour les dômes) ne sont plus garantis.